

QUÉBEC SUSPEND LES ÉQUIPES DE RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES MENACÉES POUR DES RAISONS BUDGÉTAIRES

Québec, le 14 octobre 2014 — Le gouvernement du Québec sacrifie une fois de plus l'expertise sur la faune en suspendant, pour des raisons budgétaires, les travaux des équipes de rétablissement de la faune menacée. Cette annonce survient après la récente suppression d'une cinquantaine de postes au sein du secteur faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les coupures appliquées pour limiter les déplacements des agents de protection de la faune. « *Il faut rappeler que les équipes de rétablissement sont multidisciplinaires et jouent un rôle essentiel en formulant des recommandations au ministre pour améliorer la situation des espèces menacées et vulnérables* », affirme Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

Des mesures d'austérité pour la faune

La biodiversité subit de nombreuses pressions. D'ailleurs, la liste des espèces menacées et vulnérables du Québec est passée de 450 espèces en 1993 à plus de 600 aujourd'hui (dont 115 espèces fauniques). Le rapport Planète Vivante 2014 du Fonds mondial pour la nature (WWF) paru dernièrement constatait également cette situation alarmante avec une chute des populations fauniques de plus de 50 % en seulement 40 ans. « *Dans ce contexte critique, la suspension des travaux des équipes de rétablissement est un non-sens. De plus, avec moins d'une quinzaine d'équipes de rétablissement actives sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables, totalisant un budget de fonctionnement de 140 000 \$, l'économie budgétaire de cette mesure est plus que discutable* », poursuit Christian Simard.

La crédibilité du Québec en péril

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de protéger les espèces fauniques et floristiques désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La mise en place des équipes de rétablissement est d'ailleurs prévue dans cette loi. Ainsi, en suspendant les travaux de ces équipes, la crédibilité du Québec est entachée. « *En ce qui concerne le caribou forestier, l'équipe de rétablissement a produit un plan rendu public en juillet 2013. Depuis, nous attendons que le gouvernement se prononce sur les mesures qu'il prendra pour rétablir cette espèce. Ainsi, la suspension des activités de l'équipe de rétablissement sur le caribou forestier à une étape aussi critique de la mise en œuvre de son plan de rétablissement nous apparaît comme une décision irresponsable* », mentionne Louis Bélanger, vice-président de l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec et responsable de la commission Forêt de Nature Québec.

« *À l'heure où le gouvernement et l'industrie veulent promouvoir la foresterie québécoise sur la scène internationale, cette décision arbitraire envoie une mauvaise image et un mauvais signal. Ces coupures budgétaires risquent finalement de coûter cher...* », conclut Christian Simard.

— 30 —

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe plus de 5 000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre. www.naturequebec.org

Information

Héloïse Fernandez, responsable des communications et de la collecte de fonds
Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

communications@naturequebec.org



870, avenue De Salaberry, bureau 207
Québec (Québec) G1R 2T9



www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org



418 648-2104
418 648-0991